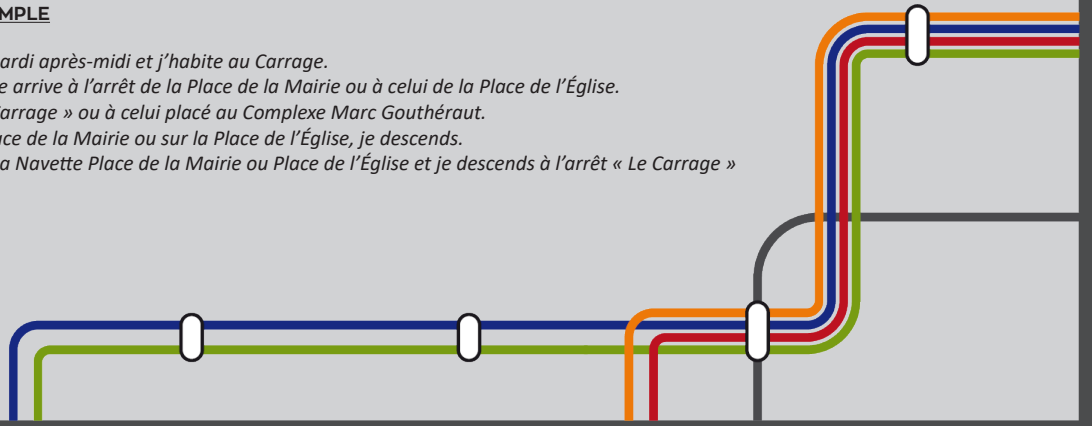


RÈGLEMENT

Le règlement intérieur de la Navette (Délibération municipale du 19/01/23) est affiché dans la Navette, disponible auprès du chauffeur et consultable sur le site internet de la Ville.
Toute personne qui utilise ce service doit respecter ce règlement.

SENS DE LECTURE - EXEMPLE

- « Je souhaite aller au centre-ville le mardi après-midi et j'habite au Carrage.
1. Je regarde à quelle heure la Navette arrive à l'arrêt de la Place de la Mairie ou à celui de la Place de l'Église.
2. Je me rends à l'arrêt Navette « Le Carrage » ou à celui placé au Complexe Marc Gouthéraut.
3. Quand la Navette s'arrête sur la Place de la Mairie ou sur la Place de l'Église, je descends.
4. Pour rentrer chez moi, je reprends la Navette Place de la Mairie ou Place de l'Église et je descends à l'arrêt « Le Carrage » ou « Complexe Marc Gouthéraut ».



MARDI, JEUDI ET SAMEDI > APRÈS-MIDI

LIGNE SÉVIGNÉ

LE CARRAGE	COMPLEXE MARC GOUTHÉRAUT	RUE RENÉ CASSIN CASERNE POMPIERS	PLAN D'EAU DU BREUIL AIRE DE JEUX	SAINT-DENIS	LES ALOUETTES (SORNAT)	LE FOURNEAU	LES ALOUETTES (ROUTE DE DIGOIN) MAGASIN ALDI	LES FORGES	DIGUE DU PLAN D'EAU CASINO DE JEUX	CAMPING DU BREUIL	PETITE MURETTE CINEMA RIO BORVO	ALLÉE D'ALIGRE	QUARTIER THERMAL	BEL AIR	PLACE DE LA MAIRIE OFFICE DE TOURISME	PLACE DE L'ÉGLISE	SQUARE DES ORMEAUX	ROUTE DE GUEIGNON LA CAPE AUX FÈES	CHAMP DE FOIRE COM.COM	ST-NAZAIRE	PLACE S. TURLIER
14h00	-	14h03	-	14h06	-	14h12	-	14h18	-	14h22	14h25	-	14h30	14h33	-	14h38	14h39	14h42	-	14h45	14h47
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14h51	14h54	14h57	-	-	-	-	-	15h02	-	-
-	15h06	-	15h09	-	15h14	15h16	15h18	-	15h23	15h25	-	-	-	-	15h30	-	-	-	-	-	-
15h35	-	-	15h40	-	-	-	-	-	16h00	-	-	-	16h05	-	16h10	-	-	-	-	16h13	16h15
-	16h17	-	16h20	-	16h25	-	16h27	16h30	16h35	-	16h45	16h48	16h53	16h55	-	17h00	17h01	17h03	17h05	-	-
17h08	-	17h10	17h13	17h15	-	17h20	-	17h25	-	17h30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



DIMANCHE > MATIN

LIGNE DE GENLIS

PLAN D'EAU DU BREUIL AIRE DE JEUX	SAINT-DENIS	LE FOURNEAU	LES FORGES	CAMPING DU BREUIL	QUARTIER THERMAL	CIMETIERE	PLACE DE LA MAIRIE OFFICE DE TOURISME	PLACE DE L'ÉGLISE
10h00	10h02	10h07	10h11	10h14	10h18	10h21	-	10h23
10h26	10h28	-	-	10h33	10h38	-	10h43	-
10h55	11h00	11h05	11h10	-	-	11h20	11h28	11h35
11h40	11h42	11h45	11h50	11h55	12h00	-	-	-

INFORMATIONS – DU 18 MARS AU 20 NOVEMBRE 2024

CONTACT

Centre Social - Le Carrage, Bât. A 38 rue Sénateur Turlier
03 85 89 33 14

JOURS FÉRIÉS

La navette ne circulera pas :

- ☑ Dim. 31 mars
- ☑ Lun. 1^{er} avril
- ☑ Mer. 1^{er} et 8 mai
- ☑ Jeu. 9 mai
- ☑ Lun. 20 mai
- ☑ Dim. 14 juillet
- ☑ Jeu. 15 août
- ☑ Ven. 1^{er} novembre
- ☑ Lun. 11 novembre

TAXIS

ARTEMIS TAXI : 06 51 64 27 17
TAXIS BASSLER : 03 85 89 07 40
MURIEL TAXI : 06 81 69 46 59

LOCATION DE VÉHICULES

SARL GARAGE BLANC : 03 85 89 11 07

AUTRE

Plateforme de mobilité du
Charolais-Brionnais C'Mobil :
03 85 85 81 38
07 60 90 12 59

LA NAVETTE



DU 18 MARS AU 20 NOVEMBRE 2024

SERVICE GRATUIT



VILLE DE
BOURBON-LANCY

- 7140 -

